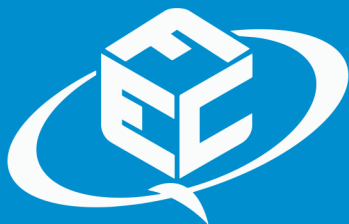
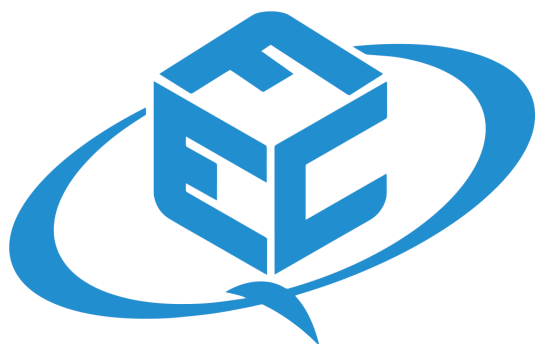


PLATEFORME DE 20 REVENDEICATIONS 19 ÉLECTIONS FÉDÉRALES



Fédération étudiante collégiale du Québec
Unis par la force d'une voix



Fédération étudiante collégiale du Québec

Unis par la force d'une voix

Fédération étudiante collégiale du Québec | FECQ

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente près de 78 000 membres, répartis dans 27 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie de la population collégienne. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 30 ans. Pour la FECQ, tous devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

La voix de la population étudiante québécoise au niveau national

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion de la population étudiante collégiale partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour la communauté étudiante que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant non partisane. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique de l'effectif étudiant, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique à la communauté collégienne. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la communauté collégiale. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Environnement	5
Construction et exploitation d'oléoducs.....	5
Réduction des gaz à effet de serre.....	5
Éducation postsecondaire et accessibilité aux études	7
Transfert canadien en programmes sociaux.....	7
Aide financière aux études.....	8
Rémunération des stages.....	10
Logement étudiant et lutte à la pauvreté	11
Institutions démocratiques et gouvernance	13
Fiscalité	14
Paradis fiscaux.....	14
Crédit d'impôt pour jeunes diplômés en région.....	15
Conclusion	16
Résumé des revendications	17
Bibliographie	19

INTRODUCTION

Le 21 octobre prochain se tiendront les prochaines élections fédérales. Pour la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), les élections, provinciales comme fédérales, sont un moyen important pour exposer ses priorités aux différentes formations politiques. C'est un moment où on peut amener des idées pour faire avancer les cégeps et la jeunesse québécoise. Il est nécessaire que les partis politiques aient une écoute et une sensibilité pour arriver à cet idéal.

Bien que n'étant pas une organisation œuvrant sur la scène fédérale, la Fédération étudiante collégiale du Québec est le deuxième plus important regroupement étudiant du Québec, coalisant 78 000 étudiantes et étudiants de 27 associations étudiantes collégiales réparties dans treize régions administratives. De Gaspé jusqu'à Rouyn-Noranda, en passant par Sept-Îles, Québec et Montréal, ces revendications sont celles des plus petits cégeps jusqu'aux plus grands centres. De par la mission de cette organisation, les positions de la FECQ sont également uniques au Canada: elle est la seule organisation étudiante nationale uniquement pour la communauté étudiante collégiale.

Évidemment, les principales positions de la FECQ concernent l'enseignement supérieur, ce qui est un enjeu majeur, même au niveau fédéral. Les transferts fédéraux en enseignement postsecondaire ne sont pas assez élevés et les provinces peinent à financer adéquatement nos cégeps et nos universités, même dans un contexte de croissance économique. Il importe de trouver un financement pérenne afin de valoriser la qualité de cet enseignement à travers le pays.

Ayant une vision globale sur différents enjeux de notre société qui influent sur la qualité de vie et d'étude des étudiants, la FECQ défend aussi des revendications visant une fiscalité plus juste et progressive, un environnement sain et sécuritaire et une réforme démocratique permettant une pleine participation de la population aux enjeux politiques.

Cette plateforme se veut une synthèse de l'ensemble de ces positions, en espérant une écoute active des élus fédéraux pour faire avancer concrètement les priorités jeunesse au Canada.

ENVIRONNEMENT

CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'OLÉODUCS



On pourrait penser qu'en 2019, la construction de nouveaux oléoducs serait impensable au Canada, quand on connaît les risques environnementaux qui en découlent. Pourtant, le gouvernement fédéral continue d'appuyer le développement, notamment, de Trans Mountain. Le bureau de la sécurité des transports du Canada mentionnait dans un rapport produit en 2018 qu'il y a eu 72 accidents d'oléoducs entre 2007 et 2017 (Bureau de la sécurité des transports du Canada 2018). Ces accidents peuvent amener une contamination des cours d'eau. Le risque est trop élevé, et le gouvernement doit cesser de maintenir cette pratique.

Revendication 1

La FECQ demande que le gouvernement fédéral impose un moratoire à durée indéterminée sur la construction de nouveaux oléoducs, et qu'il impose des critères de sécurité et d'entretien plus sévères pour ceux existants.

RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

L'Organisation des Nations unies est claire : la planète se réchauffe, et plus vite que ce qui était projeté. Une augmentation de 1,5 à 2,0 degrés Celsius pourrait entraîner des conséquences dramatiques sur la biosphère et le niveau des océans. Le Canada, qui s'est engagé dans différents objectifs de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, s'est aussi retiré de plusieurs de ces ententes. On n'a qu'à penser au protocole de Kyoto, où le Canada a été le premier pays à se retirer en 2011. Il est temps que le Canada s'engage dans des démarches réalistes, mais importantes, qui lui permettront de se séparer de sa dépendance au pétrole et de réduire significativement ses émissions de gaz à effet de serre.



Évidemment, la lutte aux changements climatiques dépasse les frontières d'un pays. Toutes les nations dans le monde doivent s'unir pour réduire rapidement leur empreinte écologique et assurer une vitalité à cette planète, et on sait que, même si le Canada a un bilan bien peu reluisant, il est beaucoup plus positif que beaucoup d'autres pays dans le monde. Le Canada faisant partie du G7, de l'OTAN, de l'ONU et d'une multitude d'autres organisations internationales, il a un rôle majeur sur la scène internationale, qui ne doit pas être négligé. La politique extérieure du gouvernement fédéral, en ces temps d'urgence climatique, devrait être principalement de mettre tout son poids diplomatique sur les autres nations pour les sensibiliser à agir vite pour l'environnement.



Revendication 2

La FECQ demande que le gouvernement fédéral reconnaisse la déclaration d'urgence climatique, et qu'il mette en place des plans de transition énergétique reflétant cette urgence dès 2019.

Rappelons que la FECQ a signé, comme de nombreuses organisations et plusieurs villes, la déclaration d'urgence climatique (DUC). Elle reconnaît ainsi la nécessité de la mise en place de plans de transition d'urgence afin de réduire significativement les gaz à effet de serre et la dépendance au pétrole. Pour ce faire, tous les plans de transformation social, économique et énergétique reconnus par la communauté scientifique, doivent être mis en marche immédiatement en utilisant toutes les ressources techniques, sociales et militaires afin de sortir de notre dépendance des énergies fossiles et déclencher la transition urgente vers une société neutre en carbone. Plusieurs États reconnaissent aujourd'hui cette urgence climatique et le Canada ne peut y échapper.

Revendication 3

La FECQ demande que la politique extérieure du Canada soit principalement axée sur l'urgence climatique, et que le gouvernement fédéral mette tout son poids diplomatique dans la lutte aux changements climatiques dans les autres pays.

Revendication 4

La FECQ demande que le gouvernement fédéral se dote d'un plan d'action concret qui lui permettra de verdir son économie, de rendre sa société durable et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 60 % à 80 % d'ici 2050 par rapport au niveau de 1990 et de faire pression auprès d'autres signataires du protocole de Kyoto afin que ceux-ci fassent de même, tout en garantissant une bonne transparence sur l'atteinte des objectifs de ce dit plan d'action.

Revendication 5

La FECQ demande que le gouvernement fédéral rende des comptes de façon régulière et transparente quant à l'atteinte des objectifs environnementaux.

ÉDUCATION POSTSECONDAIRE ET ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES

TRANSFERT CANADIEN EN PROGRAMMES SOCIAUX

Bien que l'enseignement supérieur soit une compétence d'ordre provincial, le gouvernement fédéral a un rôle important à y jouer en termes de financement. Le transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) est un transfert budgétaire réglementé par la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces (L.R.C. [1985], ch. F-8) (Gouvernement du Canada 2019), fixant à 3 % l'indexation annuelle de ce transfert aux provinces depuis 2009-2010.

Or, malgré des rattrapages d'indexation, le Canada ne s'est toujours pas remis des compressions imposées par la réforme Axworthy, qui a réduit considérablement la part de financement du fédéral dans les programmes sociaux québécois. C'est 15 % de moins que le fédéral investit dans ce programme par rapport à 1993-1994, en tenant compte de l'inflation. Le gouvernement du Québec estime en 2018 ce manque à gagner à 2,5 G\$ à travers la province, et donc à un peu plus de 700 M\$ uniquement pour le Québec (Gouvernement du Québec 2018). Lorsqu'on sait que les compressions dans le réseau collégial étaient estimées à 155 M\$ (Dion-Viens 2016), on ne peut s'empêcher de penser que le gouvernement du Canada pourrait agir comme un contrepoids majeur à ces compressions. Il en est de la qualité de nos institutions postsecondaires d'avoir un financement équilibré entre les gouvernements provincial et fédéral. La FECQ demande même à terme que le gouvernement fédéral finance 25 % de l'éducation postsecondaire canadienne. Le rattrapage au TCPS constitue donc un minimum.

Dans ce contexte, et à l'instar du gouvernement du Québec, la FECQ demande minimalement un réinvestissement dans le Transfert canadien en matière de programmes sociaux pour le rétablir au niveau de 1993-1994, tout en maintenant une indexation annuelle (Gouvernement du Québec 2018). La FECQ note cependant une injustice à laquelle le gouvernement fédéral devrait s'attaquer. Le Transfert canadien en matière de santé (TCS) est indexé annuellement en fonction du PIB nominal, avec un plancher d'indexation de 3 %. Cette méthode de calcul permet de donner au réseau de la santé un financement qui correspond à la santé économique du pays : quand on est en récession, on hausse le transfert de seulement 3 %, quand on est en croissance, on effectue des investissements majeurs dans les infrastructures. Le TCPS devrait bénéficier minimalement de la même méthode d'indexation que le TCS, dans une optique de garantir une stabilité au financement de nos cégeps et nos universités.

Revendication 6 :

La FECQ demande que le niveau de financement du Transfert canadien en matière de programmes sociaux soit rétabli à celui de 1993-1994.

Revendication 7 :

La FECQ demande que le niveau d'indexation du Transfert canadien en matière de programmes sociaux soit calculé sur celui du Transfert canadien en matière de santé.

Revendication 8 :

La FECQ demande que le gouvernement fédéral vise, d'ici la prochaine décennie, un financement équivalent à 25 % des coûts d'enseignement postsecondaire des provinces.



AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

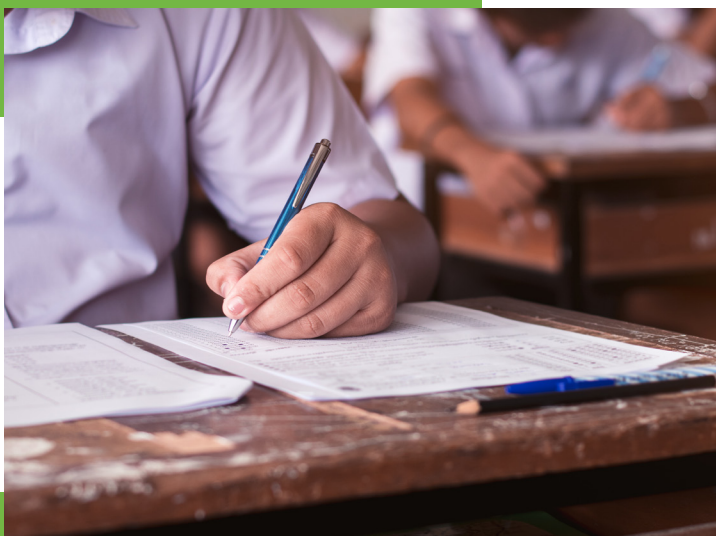


Le gouvernement fédéral finance un important programme pour l'accessibilité aux études supérieures : le programme canadien de prêts et bourses aux étudiants, le PCPE. Bien que le Québec bénéficie de son propre programme d'Aide financière aux études (AFE), il est financé en partie par une compensation du gouvernement fédéral au prorata du poids démographique du Québec au sein du pays. Il coûte environ 2,5 G\$ au gouvernement du Canada pour financer ce programme. Celui-ci a bénéficié d'une augmentation importante au budget de 2016, pour donner suite à l'abolition du crédit d'impôt pour manuels scolaires, ainsi que celui pour les études. Cette augmentation permettra au gouvernement du Québec de récupérer plus de 80 M\$ par an, réinvesti intégralement dans son programme d'Aide financière aux études.

Cependant, le gouvernement du Canada profitera, dès la prochaine année, d'une économie importante sur l'investissement total, grâce à l'abolition des deux crédits d'impôt. Ces derniers profitaient à la communauté étudiante, et retourneront dans les poches du gouvernement fédéral s'il n'y a pas de réinvestissement dans les prêts et bourses canadiens.

La FECQ a calculé, à partir du rapport actuariel du PCPE et du rapport sur les dépenses fiscales fédérales, la variation du financement combiné du PCPE et des deux crédits d'impôt concernés. Ainsi, alors qu'il coûte actuellement 2724 millions de dollars au fédéral pour ces programmes, le coût sera de 2433 millions de dollars en 2020-2021, soit une perte d'environ 290 millions en aide financière aux études. Et l'écart avec le financement devrait se creuser dans les prochaines années, atteignant 392 millions en 2040-2041. Notez que les montants de ce paragraphe sont en dollars constants de 2017.

Afin de pallier à cet important manque à gagner, la FECQ propose de réinvestir la moyenne des 20 années suivant la fin des dépenses prévues pour les deux crédits d'impôt, soit de l'année 2021 à 2041. On obtient ainsi un montant, en dollars de 2019, de 350 millions. La FECQ propose donc un réinvestissement de 350 M\$ à atteindre en 2021-2022, où environ 79 M\$ seraient transférés au Québec. D'ailleurs, si le réinvestissement a effectivement lieu, il faudra s'assurer que le gouvernement provincial utilise effectivement ces nouveaux fonds pour financer un réinvestissement dans le programme québécois d'aide financière aux études.



Le réinvestissement se ferait donc progressivement sur 3 ans (88 M\$ la première année, 176 M\$ la deuxième et 350 M\$ la troisième), afin de conserver une certaine continuité dans le financement. Le tableau ci-dessous illustre la proposition de la FECQ.

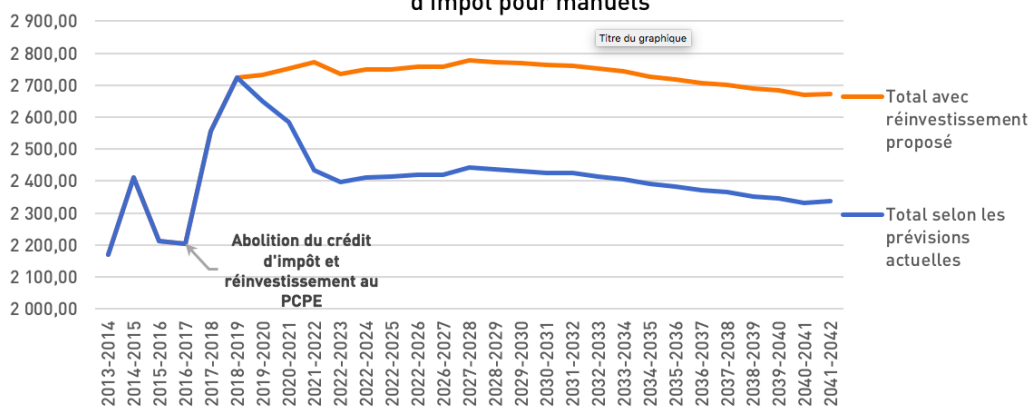


Tableau 1 : Proposition de la FECQ de réinvestissement annuel dans le programme canadien de prêts étudiants (PCPE)

Année	Ratio du réinvestissement final	Réinvestissement en dollar constant de 2019
2019-2020	0.25	88 M\$
2020-2021	0.5	176 M\$
2021-	1	350 M\$

Le graphique ci-dessous illustre aussi la variation du financement combiné du PCPE et des deux crédits d'impôt concernés dans les prochaines années en fonction des prévisions actuelles, avec et sans le réinvestissement proposé.

Figure 1: Total des dépenses fédérales pour le programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), le crédit d'impôt pour études et le crédit d'impôt pour manuels



Revendication 9 :

La FECQ demande que le gouvernement fédéral réinvestisse progressivement, dans un horizon de trois ans, un montant de 350 M\$ au programme canadien de prêts aux étudiants.

RÉMUNÉRATION DES STAGES

Le dossier de la rémunération des stages en est un qui a longtemps alimenté les discussions au gouvernement fédéral avec le projet de loi C-63, toujours à l'étude lors de la rédaction de cette plateforme. Ce projet de loi vient modifier le Code canadien du travail (L.R.C. [1985], ch. L-2) (Parlement du Canada 2017) afin d'obliger la rémunération des stages dans les entreprises à réglementation fédérale. Cependant, le projet de loi exclut dans cette obligation de rémunération les stages exigés dans le cadre d'un programme scolaire. La FECQ se doit de saluer l'intention de couvrir tous les stagiaires de juridiction fédérale de plusieurs normes pour mieux les protéger, notamment avec des jours fériés et un nombre d'heures maximal par semaine.



Maintenant que les stagiaires sont protégés par des normes, il importe que le fédéral s'attaque à la rémunération des stages exigés dans le cadre d'un programme scolaire. Le gouvernement du Québec a déjà emboîté le pas aux demandes de la FECQ et a mis en place un chantier qui étudiera les scénarios de compensation des stages, ainsi que les modifications à apporter à la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives, l'objectif étant d'assurer un minimum de protections légales aux stagiaires. La FECQ et l'Union étudiante du Québec ont même écrit un projet de loi prêt à adopter à l'Assemblée nationale du Québec, qui est en cours d'étude par le gouvernement provincial en ce moment (Fédération étudiante collégiale du Québec & Union étudiante du Québec 2019).

Il est intéressant de noter que c'est 77 % des stages au Québec qui ne sont pas rémunérés, principalement dans les domaines traditionnellement féminins (Duhaime 2018). Évidemment, la proportion de ces stagiaires qui relèvent de la législation fédérale est plus marginale, mais il en est de l'équité des genres de corriger cette mesure. On apprend également dans la recherche produite par l'Institut de recherche en économie contemporaine en 2018 que 22 % des stagiaires effectuent leur stage sans contrat définissant les objectifs pédagogiques et les conditions¹. Il serait à vérifier quelle proportion touche les entreprises relevant de la réglementation fédérale, mais les besoins demeurent. L'obligation de clarifier ces conditions avant de réaliser un stage est essentielle, autant pour l'entreprise, pour l'établissement d'enseignement que pour le stagiaire.

Revendication 10

La FECQ demande que le gouvernement fédéral modifie le Code canadien du travail pour que tous les stagiaires, incluant les stages exigés dans le cadre d'un programme scolaire, reçoivent une forme de rémunération pour ceux-ci, tout en conservant les protections légales assurées au projet de loi C-63.

Revendication 11

La FECQ demande que le gouvernement fédéral modifie le Code canadien du travail pour que tous les stagiaires, incluant les stages exigés dans le cadre d'un programme scolaire, soient protégés par un contrat de stage faisant état des conditions de travail conforme aux lois du travail en vigueur et des modalités d'évaluation du stage.

¹ On entend par contrat de stage une entente entre le stagiaire, l'établissement d'enseignement et le milieu de stage précisant diverses modalités de stage, tel que la durée, le nombre d'heures et la charge de travail, la nature des activités et des responsabilités qui s'y rattachent, l'encadrement fourni par les établissements concernés, les responsabilités respectives du personnel d'encadrement et de supervision, etc. Ce contrat suivrait un cadre similaire aux plans de cours (Duhaime 2018)

LOGEMENT ÉTUDIANT ET LUTTE À LA PAUVRETÉ

Depuis plusieurs années, les prix des loyers n'ont cessé de monter un peu partout au Canada. Dans le cas particulier du Québec, cette augmentation a un impact important sur la communauté étudiante. Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) estime que c'est près de la moitié des locataires de 18-24 ans au Québec qui doivent consacrer plus de 30 % de leur revenu aux dépenses de logement (FRAPRU 2018). Le salaire des étudiants, qui est souvent le salaire minimum, n'est plus suffisant pour parvenir à bien se loger. La FECQ et la Fédération des cégeps avaient également observé que c'est plus de la moitié des étudiants qui doivent travailler durant leurs études, faisant de leur travail une source de financement importante pour leur bonne santé financière (Gaudreault 2018). La réduction de la précarité étudiante fait partie des luttes fondamentales que mène la FECQ, et le loyer toujours de plus en plus inaccessible l'amène à considérer de nouvelles avenues pour démocratiser l'accès au logement durant les études.



La Fédération étudiante collégiale du Québec, dans la dernière année, a donc réalisé un travail de recherche à travers le Québec, qui vise à déterminer les besoins de la population étudiante collégiale en termes de logement. Elle s'est associée avec l'Unité de travail pour l'implantation de logements étudiants (UTILE) pour développer une recherche qui permet de connaître les limites en termes de coût de logement pour les collégiens, ainsi que les besoins en fonction des différentes régions. Les principaux éléments qui en ressortent seront disponibles au début de l'été 2019.

Cela dit, il y a une nécessité d'agir vite. Dans sa plateforme pour les élections fédérales de 2015, le Parti libéral du Canada mentionnait qu'il voulait créer un programme de développement de logements abordables à travers le pays, ce qu'il a fait. Il en est de même pour le Nouveau parti démocratique. Cependant, malgré la mise en place de la stratégie nationale sur le logement du



gouvernement fédéral, prévoyant 40 G\$ sur dix ans, le programme ne touche pas la réalité spécifique des étudiants et le Québec ne veut pas adhérer aux conditions fixées par la stratégie. Il reste donc du travail à faire à cet égard. Un projet de loi reconnaissant le droit au logement se fait également toujours attendre.

À titre indicatif, la FECQ a déjà formulé au gouvernement du Québec la demande d'une stratégie nationale sur le logement étudiant abordable lors des consultations sur le budget 2019-2020. À cet effet, l'UTILE, dans une note transmise à la FECQ en janvier 2019, nous informait qu'elle estime à 20 M\$ le coût de construction de quatre projets immobiliers étudiants d'une taille moyenne de 140 étudiants par projet, pour un total de 560 chambres (Levesque 2019). Les loyers cibles sont estimés à partir d'une moyenne provinciale, mais les coûts de construction sont estimés à partir des chiffres de la RMR de Montréal. En attente de données probantes sur l'ensemble du milieu collégial, le gouvernement du Québec devrait lancer quatre projets pilotes, à Montréal comme à l'extérieur, pour à terme développer une stratégie en logements étudiants qui est adaptée aux besoins régionaux et suffisamment efficaces pour éradiquer la précarité étudiante en logement.

La balle est dans le camp du prochain gouvernement fédéral, mais voici une occasion en or d'aider les plus vulnérables de notre société.

Revendication 12

La FECQ demande que le gouvernement fédéral mette à jour, d'ici 2021, la Stratégie nationale sur le logement du Canada, pour y ajouter des mesures destinées à la communauté étudiante, particulièrement dans les régions éloignées.



INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET GOUVERNANCE

La réforme du mode de scrutin a été l'un des engagements phares du nouveau gouvernement lors de son arrivée au pouvoir en 2015. Un comité parlementaire avait été mis en place, dans l'optique de déterminer le mode de scrutin qui trouverait le meilleur équilibre entre la proportionnalité des sièges et le poids des régions et provinces canadiennes. Ce comité a été appelé à faire une tournée dans diverses provinces, pour aller à la rencontre de citoyens. Certaines associations étudiantes membres de la FECQ ont participé à ces travaux et ont déposé un mémoire.

Malheureusement, le volumineux rapport du comité parlementaire a été tabletté, et la promesse de réformer le mode de scrutin est caduque depuis deux ans. Il est pourtant nécessaire de réfléchir collectivement à la manière d'augmenter la proportionnalité du vote, car notre mode de scrutin actuel, héritage de notre passé britannique, comporte un lot d'éléments qui amènent une distorsion de la volonté populaire. La FECQ demande depuis longtemps que le mode de scrutin fédéral soit modifié dans un système proportionnel mixte. Les modalités exactes seront à définir en concertation avec l'ensemble de la société civile, mais l'intention générale doit se refléter de cette manière. Le gouvernement du Québec a récemment démarré des travaux en ce sens et, bien que rien ne soit encore adopté, on sent une volonté de modifier pour de bon ce mode de scrutin. Le gouvernement fédéral doit suivre, pour moderniser sa démocratie qui a plus de deux cents ans.

Qu'on comprenne bien : La FECQ ne suppose pas que le mode de scrutin que proposera le gouvernement du Québec doit s'appliquer dans les mêmes modalités au niveau fédéral. Bien que sa position soit un mode de scrutin proportionnel mixte, toutes les autres modalités doivent être adaptées à la réalité fédérale, à la spécificité des provinces et territoires du Canada. Il apparaît cependant nécessaire d'y inclure une certaine proportionnalité, plus que dans le modèle actuel.

Revendication 13

La FECQ demande que le gouvernement fédéral adopte au plus tard le 21 octobre 2021 une réforme de la loi électorale prévoyant la mise en place d'un mode de scrutin proportionnel mixte en vue des prochaines élections fédérales.



FISCALITÉ

La fiscalité, bien que souvent évacuée des débats publics par sa prétendue complexité, est pourtant le cœur d'un État. Sa gestion et les choix qui en découlent influencent l'ensemble de la société, de la qualité de notre éducation, des services publics et des choix gouvernementaux. Plusieurs défis se dessinent encore dans les choix que la société doit faire en termes de fiscalité : la lutte aux paradis fiscaux, l'imposition des entreprises, la taxation. Tous veulent tendre vers un système fiscal équitable pour tous, qui favorise un soutien plus important pour les personnes les moins favorisées. Il importe donc de considérer les propositions qui permettent d'arriver à ce principe.

PARADIS FISCAUX



Le Canada fait l'objet d'une évasion fiscale majeure. L'Agence de revenus du Canada (ARC) estime jusqu'à trois milliards de dollars le montant perdu annuellement par le fisc dans les paradis fiscaux. Cet argent n'est tout simplement pas redirigé vers les finances publiques, ce qui ampute le gouvernement fédéral et les provinces de milliards de dollars qui pourraient financer d'autres services ou éviter des compressions budgétaires. Il faut que chaque citoyen et chaque entreprise paient leur juste part, et le Canada doit donc continuer à soutenir l'effort international de lutte aux paradis fiscaux. Mais le gouvernement peut également se doter de meilleurs outils pour éviter cette évasion fiscale. En 2005, le gouvernement fédéral dotait l'ARC de 30 millions de dollars supplémentaires pour embaucher davantage de vérificateurs. En résultat, elle a rapatrié dans les deniers publics environ 2,5 G\$ (Collectif échec aux paradis fiscaux 2019). Il faut donc soutenir le travail de ces vérificateurs internationaux et leur donner tous les outils nécessaires pour réduire au maximum cette fraude. Le gouvernement fédéral, en 2012, a licencié 400 vérificateurs de l'ARC, ce qui ne contribue pas à cette lutte.

Revendication 14

La FECQ demande que le gouvernement fédéral prenne les moyens appropriés pour éradiquer le phénomène des paradis fiscaux, notamment en augmentant le nombre de vérificateurs internationaux de l'Agence de revenu du Canada.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR JEUNES DIPLÔMÉS EN RÉGION



Au Québec existe un crédit d'impôt fort intéressant qui mériterait d'être bonifié par le gouvernement fédéral et d'ainsi profiter à l'ensemble des travailleurs canadiens. Il s'agit du Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée. Pour en bénéficier, il suffit de travailler dans une région ressource éloignée et d'occuper une fonction étant liée au domaine de spécialisation.

Ce crédit d'impôt permet, entre autres, de stimuler dans les régions ressources l'éducation, les travailleurs qualifiés, l'investissement et l'économie. Les régions, surtout au Québec, ont un besoin criant de relance économique et démographique. Jusqu'à ce jour, au Québec, le crédit d'impôt a permis l'établissement de 50 000 nouveaux diplômés en région. Il s'agit d'un crédit d'impôt non remboursable, pouvant aller jusqu'à 3000 \$ par année et cumulable jusqu'à 10 000 \$ (Revenu Québec 2019).

Les régions et l'économie du Canada tout entier bénéficieraient d'un tel crédit d'impôt. Lors d'un projet de loi déposé en 2009, le Bureau du Directeur parlementaire du budget avait estimé le cout d'application, qui se trouvait entre 180 M\$ et 600 M\$, selon la méthode d'évaluation (Bureau du directeur parlementaire du budget 2009).

Revendication 15

La FECQ demande qu'un crédit d'impôt pour jeunes diplômés travaillant en région éloignée soit aussi offert par le gouvernement fédéral, crédit qui s'applique entre autres aux dettes d'études.



CONCLUSION

En conclusion, les élections fédérales seront un moment décisif pour la jeunesse canadienne. À l'ère de changements climatiques qui chamboulent de plus en plus notre planète, il est temps de mettre la priorité dans l'environnement une bonne fois pour toutes. Le Canada doit également retrouver la confiance de la jeunesse envers son gouvernement. La réforme du mode de scrutin, la lutte aux paradis fiscaux et un financement adéquat de l'enseignement supérieur favoriseraient cette confiance de la jeunesse envers leurs leaders.

Cette liste de revendications, elle est là pour établir les priorités collégiales auprès des partis fédéraux. La balle est maintenant dans leur camp pour déterminer s'ils veulent écouter la jeunesse étudiante ou s'ils veulent se passer de leurs priorités pour un autre quatre ans. L'heure n'est plus à l'aveuglement, et la FECQ ose croire que ces priorités feront du Canada un pays plus juste, plus équitable, plus vert.

RÉSUMÉ DES REVENDICATIONS

[ENVIRONNEMENT]



Revendication 1

La FECQ demande que le gouvernement fédéral impose un moratoire à durée indéterminée sur la construction de nouveaux oléoducs, et qu'il impose des critères de sécurité et d'entretien plus sévères pour ceux existants.

Revendication 2

La FECQ demande que le gouvernement fédéral reconnaisse la déclaration d'urgence climatique, et qu'il mette en place des plans de transition énergétique reflétant cette urgence dès 2019.

Revendication 3

La FECQ demande que la politique extérieure du Canada soit principalement axée sur l'urgence climatique, et que le gouvernement fédéral mette tout son poids diplomatique dans la lutte aux changements climatiques dans les autres pays.

Revendication 4

La FECQ demande que le gouvernement fédéral se dote d'un plan d'action concret qui lui permettra de verdir son économie, de rendre sa société durable et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 60 % à 80 % d'ici 2050 par rapport au niveau de 1990 et de faire pression auprès d'autres signataires du protocole de Kyoto afin que ceux-ci fassent de même, tout en garantissant une bonne transparence sur l'atteinte des objectifs de ce dit plan d'action.

Revendication 5

La FECQ demande que le gouvernement fédéral rende des comptes de façon régulière et transparente quant à l'atteinte des objectifs environnementaux.

[ÉDUCATION POSTSECONDAIRE ET ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES]



Revendication 6

La FECQ demande que le niveau de financement du Transfert canadien en matière de programmes sociaux soit rétabli à celui de 1993-1994.

Revendication 7

La FECQ demande que le niveau d'indexation du Transfert canadien en matière de programmes sociaux soit calqué sur celui du Transfert canadien en matière de santé.

Revendication 8

La FECQ demande que le gouvernement fédéral vise, d'ici la prochaine décennie, un financement équivalent à 25 % des coûts d'enseignement postsecondaire des provinces.

Revendication 9

La FECQ demande que le gouvernement fédéral réinvestisse progressivement, dans un horizon de trois ans, un montant de 350 M\$ au programme canadien de prêts aux étudiants.

Revendication 10

La FECQ demande que le gouvernement fédéral modifie le Code canadien du travail pour que tous les stagiaires, incluant les stages exigés dans le cadre d'un programme scolaire, reçoivent une forme de rémunération pour ceux-ci, tout en conservant les protections légales assurées au projet de loi C-63.

Revendication 11

La FECQ demande que le gouvernement fédéral modifie le Code canadien du travail pour que tous les stagiaires, incluant les stages exigés dans le cadre d'un programme scolaire, soient protégés par un contrat de stage faisant état des conditions de travail conforme aux lois du travail en vigueur et des modalités d'évaluation du stage.

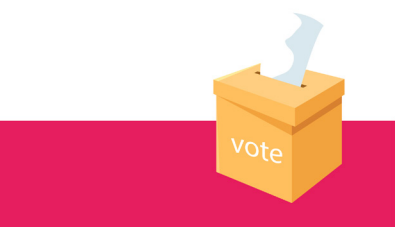
[LOGEMENT ÉTUDIANT ET LUTTE À LA PAUVRETÉ]



Revendication 12

La FECQ demande que le gouvernement fédéral mette à jour, d'ici 2021, la Stratégie nationale sur le logement du Canada, pour y ajouter des mesures destinées à la communauté étudiante, particulièrement dans les régions éloignées.

[INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET GOUVERNANCE]



Revendication 13

La FECQ demande que le gouvernement fédéral adopte au plus tard le 21 octobre 2021 une réforme de la loi électorale prévoyant la mise en place d'un mode de scrutin proportionnel mixte en vue des prochaines élections fédérales.

[FISCALITÉ]



Revendication 14

La FECQ demande que le gouvernement fédéral prenne les moyens appropriés pour éradiquer le phénomène des paradis fiscaux, notamment en augmentant le nombre de vérificateurs internationaux de l'Agence de revenu du Canada.

Revendication 15

La FECQ demande qu'un crédit d'impôt pour jeunes diplômés travaillant en région éloignée soit aussi offert par le gouvernement fédéral, crédit qui s'applique entre autres aux dettes d'études.

BIBLIOGRAPHIE



Bureau de la sécurité des transports du Canada. 2018. «Sommaire statistique: Événements de pipeline en 2017.» Bureau de la sécurité des transports du Canada. Accès le 02 25, 2019. <http://www.bst-tsb.gc.ca/fra/stats/pipeline/2017/ssep-sspo-2017.asp>.

Bureau du directeur parlementaire du budget. 2009. «Évaluation des estimations de coûts présentées aux fins du projet de loi C-288 : Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans les régions désignées).» Bureau du directeur parlementaire du budget. 24 11. Accès le 02 25, 2019. https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/files/files/Publications/C-288_Final_FR.pdf.

Collectif échec aux paradis fiscaux. 2019. «Les solutions.» Collectif échec aux paradis fiscaux. Accès le 02 25, 2019. <http://www.echecparadisfiscaux.ca/levez-le-voile/les-solutions/>.

Dion-Viens, Daphnée. 2016. «Un cégep sur deux en déficit.» Journal de Montréal. 16 01. Accès le 02 25, 2019. <https://www.journaldemontreal.com/2016/01/14/un-cegep-sur-deux-en-deficit>.

Duhaime, Éric N. 2018. Enjeux et perspectives entourant le statut des stagiaires au niveau collégial. Rapport de recherche, Montréal: Institut de recherche en économie contemporaine.

Fédération étudiante collégiale du Québec & Union étudiante du Québec. 2019. Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin d'améliorer les conditions de réalisation et d'encadrement des stages. Projet de loi, Montréal: FECQ.

FRAPRU. 2018. «Dossier noir - Logement et pauvreté au Québec (7e édition).» 06. Accès le 01 15, 2019. <http://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2018/06/Dossier-Noir-2018.pdf>.

Gaudreault, M. M. et S.-K. Normandeau avec la collaboration de Jean-Venturoli, H. et J. St-Amour. 2018. Caractéristiques de la population étudiante collégiale : valeurs, besoins, intérêts, occupations, aspirations, choix de carrière. Rapport de recherche, Jonquière: ÉCOBES.

Gouvernement du Canada. 2019. «Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.» Gouvernement du Canada. 14 02. Accès le 02 25, 2019. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-8/>.

Gouvernement du Québec. 2018. «Le plan économique du Québec 2018-2019.» Ministère des Finances du Québec. 03. Accès le 02 25, 2019. <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2018-2019/fr/docu->

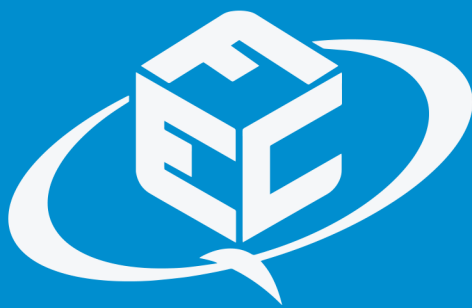
ments/PlanEconomique_18-19.pdf.

Institut de la statistique du Québec. 2019. «Stabilité de l'emploi et hausse du taux de chômage en décembre 2018.» Institut de la statistique du Québec. 04 01. Accès le 01 15, 2019. <http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communique/communique-presse-2019/janvier/jan1904.html>.

Levesque, Laurent. 2019. Projets-pilotes de logement étudiant communautaire. Courriel. UTILE. Montréal, 15 01.

Parlement du Canada. 2017. «Projet de loi C-63 - Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures.» Parlement du Canada. 27 10. Accès le 02 25, 2019. <http://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-63/premiere-lecture>.





Revenu Québec. 2019. «Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée.» Revenu Québec. Accès le 02 25, 2019. <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-nouveau-diplome-travaillant-dans-une-region-ressource-eloignee/>.



Fédération étudiante collégiale du Québec

1000 rue St-Antoine O.
Bureau 409
Montréal, Qc
H3C 3R7

T. 514 396-3320
F. 514 396-3329
C. info@fecq.org
W. fecq.org

 [/fecq.org](https://www.facebook.com/fecq.org)
 [FECQ](https://twitter.com/FECQ)
 [fecq_officiel](https://www.instagram.com/fecq_officiel)
 [fecq_officiel](https://www.snapchat.com/add/fecq_officiel)